



Mari commerçant qui ne se declare pas de paie pour ne pas m'aider

Par **dépitée**, le **30/01/2009** à **10:30**

Bonjourrnmon mari vient de m'annoncer qu'il souhaite divorcer. je vous passe mes états d'âme pour me concentrer sur mes problèmes bassement financiers.rnNous sommes mariés sous le régime de la participations aux acquêts.rnNous n'avions rien ni l'un ni l'autre avant le mariage.rnde puis ma maman m'a fait une donation de 50 000€ et j'ai hérité de mon grand-père 25 000€. nous puissions régulièrement dans cet argent qui a bien fondu (cuisine équipée, canapé en cuir,...et tout simplement les factures)rnMon mari est commerçant et ne se déclare qu'un tout petit salaire mais comme vous vous en doutez il ramène beaucoup de liquide, qu'il met de côté.rnJe ne travaille plus depuis 2 ans et pour encore quelques mois jusqu'à la rentrée en maternelle de notre fille.rnje n'ai donc aucun revenu.rnde ce fait, quand nous avons acheté notre appartement l'an dernier, j'ai apporté 50% des 50 000 euros d'apports, l'appart est emprunté à 50/50 mais je ne contribue pas du tout à son remboursement et le prêt accordé n'avait été basé que sur ses seuls revenus (il avait fait de fausses feuilles de paies pour l'emprunt).rnil m'annonce maintenant que vu qu'il est le seul à rembourser il garde l'appartement.rnil s'imagine qu'il n'aura pas à me dédommager pour l'apport que j'ai fait, ni pour la valeur qu'a pris l'appart suite à tous les travaux payés par mes économies.rnmais je peux prendre les meubles si je veux!rnil me conseille de vite retrouver un travail et de prendre rendez-vous à la caf pour obtenir des aides parce que son tout petit salaire officiel ne lui permettra pas de nous aider sa fille et moi.rnet au sujet de son énorme pécule en espèces, il a tout récupéré et planqué, et me dit de faire comme si cet argent n'existait pas!rnque dois-je faire?rnmerci d'avance...